

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Valérie Induni et consorts - Externalisation des postes de nettoyage au sein de l'Etat de Vaud, les «soldes» d'automne vont-ils continuer lors du prochain budget ?

1) PRÉAMBULE

La commission nommée pour étudier ce postulat s'est réunie le mercredi 21 novembre 2018, de 14h30 à 16h10 à la Salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Carole Dubois et Valérie Induni ainsi que de Messieurs les Députés Alain Bovay, Jean-Rémy Chevalley, Jérôme Christen, Yvan Luccarini, Jean-François Thuillard, Jean Tschopp et du soussigné, confirmé dans le rôle de président-rapporteur.

Ont également assisté à la séance : Monsieur Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) et Monsieur Philippe Pont, Chef du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL).

Les notes de séances ont été prises par Mr Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), ce dont nous le remercions.

2) POSITION DE LA POSTULANTE

Le groupe socialiste est préoccupé par la suppression de postes fixes de nettoyage à l'État. On constate notamment dans le projet de budget 2019 une diminution de 5,26 équivalents temps plein (ETP) dans le domaine du nettoyage.

Ce postulat a deux axes : la situation du personnel de nettoyage et la question du suivi des bâtiments du canton.

La Postulante a pu constater, en tant que municipale à Cossonay en charge des écoles, une précarisation du personnel dans les entreprises de nettoyage avec des salaires relativement bas, peu de garanties de l'emploi, des horaires irréguliers et très coupés, et peu de responsabilisation du personnel effectuant ces tâches.

Lorsque les tâches de nettoyage sont externalisées et confiées à des entreprises, un certain nombre d'employés disent leur inquiétude pour une raison : souvent les entreprises obtiennent le mandat par les marchés publics pour quelques années. Si elles perdent un mandat, elles suppriment des postes. La nouvelle entreprise choisie engagera alors de jeunes employés plutôt que des plus âgés.

Cela ne correspond pas au Programme de législature de l'État qui souhaite être un employeur exemplaire, renforcer la formation professionnelle et la certification des acquis.

En outre, avoir ses propres concierges dans les gymnases et les écoles professionnelles amène des différences, pas dans le travail en lui-même, mais plutôt au niveau du suivi des bâtiments au quotidien : les petites réparations sans intervention externe, les annonces de défauts lorsqu'un bâtiment est neuf, le suivi énergétique, chauffage et l'électricité, et l'utilisation de produits respectant l'environnement.

La Postulante souhaite savoir comment l'État traite ces questions d'entretien à court et à long terme, hormis le nettoyage, notamment dans les grands bâtiments que sont les gymnases et les écoles professionnelles et, en outre, quelle est la politique de l'État concernant le personnel de nettoyage.

3) POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT (CE)

Le Conseiller d'État indique que le CE a déjà répondu à plusieurs reprises au Parlement sur cette thématique. Mais en cas de renvoi du postulat, il répondra aux questions posées.

En cours de discussion, il explique les différences, concernant le nettoyage, entre le monde sanitaire et le monde administratif : dans un hôpital, il serait très mal venu d'effectuer des nettoyages la nuit alors que les gens ont besoin de repos, par contre il faut effectuer les nettoyages dans des bureaux vides pour des questions d'efficacité. Faire travailler le personnel de nettoyage en journée dans des bâtiments administratifs est en général impossible, même si cela pourrait être imaginé à certains endroits. Des essais pourraient être effectués.

Aujourd'hui 100% des concierges sont rattachés au SIPaL. Cela évite que le personnel de nettoyage soit contraint par les usagers à effectuer d'autres travaux (chauffeurs, commis, etc.) que ceux pour lesquels il a été engagé.

Et presque tous les bâtiments d'État possèdent des concierges formés et correctement enclassés avec des tâches et obligations précises. Ils sont désormais considérés comme des managers.

Il y a actuellement dans le domaine du nettoyage sept cent trente et un collaborateurs, représentant quatre cent soixante-deux ETP; des postes partiels sont fusionnés pour donner de vrais postes.

Le CE n'a jamais externalisé les postes de nettoyage pour faire des économies d'argent, mais pour améliorer l'organisation.

4) DISCUSSION GÉNÉRALE

La discussion est organisée en deux parties, d'abord la thématique est examinée en général, puis sont examinées une à une les demandes du postulat.

4.1) DISCUSSION SUR LA THÉMATIQUE

Tous les membres de la commission conviennent que les concierges devraient être de vrais « intendants », engagés à des postes fixes par l'État pour garantir la qualité du nettoyage et améliorer l'entretien et le suivi énergétique des bâtiments.

Les avis divergent par contre sur l'opportunité d'externaliser ou pas les tâches subalternes de nettoyage.

Se fondant sur leurs expériences professionnelles ou en tant que municipaux, les uns mettent en avant les avantages de l'externalisation : personnel disponible pour quelques heures au moment de la journée le plus opportun, remplacements assurés en cas d'absences, économies budgétaires... Les autres plaident pour le maintien de postes fixes de nettoyage dans l'administration : emploi de personnel local, de personnes peu qualifiées et/ou cherchant des postes partiels, meilleure qualité du travail, maintien au travail aussi de personnel plus âgé, baisse des coûts sociaux liés au chômage des personnes non réengagées lors de changement de l'entreprise ayant remporté le marché ou aux bas salaires souvent pratiqués par des entreprises de nettoyage, nécessité pour l'État d'être un employeur exemplaire.

4.2) DEMANDES DU POSTULAT

La discussion de détail amène à reformuler les demandes du postulat, avec l'accord de Mme Induni, de la manière suivante :

J'ai donc l'honneur de demander au Conseil d'État de fournir un rapport détaillé portant sur les éléments suivants :

- 1) Le nombre de postes de nettoyage et d'entretien (en ETP) externalisés durant les cinq dernières années et le nombre de personnes touchées par ces mesures, ainsi que les nombres de personnes et d'ETP employées à ce jour directement par l'État dans ces métiers;
- 2) Un comparatif des coûts entre les prestations de tiers et les coûts de personnel fixe, en évaluant aussi les coûts sociaux découlant du non réengagement de personnes âgées par des entreprises privées.
- 3) Avec l'accord de la postulante, cette demande est supprimée : ~~l'évolution des coûts d'autres prestataires en lien avec l'entretien des bâtiments, pour toutes les tâches qui ne peuvent pas être effectuées par le personnel des entreprises de nettoyage.~~
- 4) La liste des bâtiments dont l'entretien et le nettoyage sont confiés à des entreprises externes, à tout le moins les bâtiments servant pour l'enseignement ainsi que les bureaux administratifs.
- 5) Une comparaison de quelques lieux semblables où l'entretien est internalisé ou externalisé.
- 6) Les résultats ou la volonté de la part du SIPaL de mener une étude permettant d'optimiser les horaires du personnel de nettoyage, afin de lui permettre de travailler davantage durant la journée, en prenant pour exemple les bâtiments d'enseignement post-obligatoires.

La Postulante est d'accord pour une prise en considération partielle de son postulat avec les différents points ainsi reformulés.

5) VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat par 6 voix pour, 3 voix contre, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Aucun rapport de minorité n'est annoncé.

La Croix, le 17 décembre 2018.

Le président-rapporteur :
(signé) Christian van Singer